



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Défaillances de la prise en charge du handicap en Ille-et-Vilaine : une crise sans précédent . Le SE-Unsa alerte sur une situation structurelle qui met en danger élèves et personnels

Le rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur les politiques publiques du handicap (novembre 2025) confirme des défaillances majeures dans la prise en charge des élèves en situation de handicap en Bretagne, et particulièrement en Ille-et-Vilaine. Le SE-UNSA 35 rappelle que, malgré des alertes répétées, la situation s'aggrave : **le département compte aujourd'hui parmi les plus fort taux d'enfants autistes de France**, tandis que **1 500 élèves attendent toujours un accompagnement par un AESH**.

Ce que révèle le rapport :

- Des délais d'affectation d'AESH dépassant souvent 12 mois ;
- Une augmentation de près de 30 % en 1 an des dossiers MDPH (8200) , les ¾ reçoivent une notification
- **1 500 élèves en attente d'un AESH** et 1 200 enfants en attente de structures adaptées (4 ans d'attente)
- Une coordination insuffisante entre Éducation nationale, MDPH et ARS ;

Un département particulièrement touché L'Ille-et-Vilaine se distingue par un nombre d'enfants autistes **supérieur à la moyenne nationale**, ce qui accentue la pression sur un système déjà en tension. Les familles, les élèves et les personnels paient le prix d'une organisation défaillante, où les droits à la scolarisation et à l'accompagnement ne sont plus garantis.

Des personnels en première ligne, souvent sans protection Les conditions de travail des AESH se dégradent. À Rennes, une AESH accompagnant un élève autiste a été violemment frappée lors des évaluations nationales. Malgré l'arrêt de travail et les signalements, sa hiérarchie lui a demandé de reprendre son poste auprès du même élève, sans mesure de protection. Cette situation, loin d'être isolée, illustre la banalisation de la violence et l'absence de reconnaissance institutionnelle envers ces personnels essentiels à l'école inclusive.

Nos demandes Le SE-Unsa Ille-et-Vilaine exige :

1. Un protocole départemental clair en cas d'agression d'un AESH ou d'un personnel.
2. Une reconnaissance statutaire et salariale des AESH (formation, stabilité, rémunération).
3. Une coordination obligatoire entre Éducation nationale, ARS et MDPH.
4. Un plan d'urgence pour l'école inclusive : postes AESH + places IME/ITEP + pilotage renforcé.
5. Une transparence quant aux actions réalisées par le comité départemental et la DSDEN pour que notre département soit doté en moyens conséquents.

Dignité des élèves et sécurité des personnels Parce que chaque élève a droit à une scolarité adaptée, et parce que chaque accompagnant doit pouvoir travailler dans des conditions dignes et sécurisées, le SE-Unsa 35 appelle l'État à agir sans délai. L'école inclusive ne peut pas reposer sur la souffrance et la précarité de celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

Valéry Lamoure, secrétaire départemental du SE-UNSA 35

06 61 60 30 66